



ACADÉMIE DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

La Rectrice de l'académie de Limoges

- **VU** le code général de la Fonction Publique ;
- **VU** le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du Ministère de l'Education Nationale
- **VU** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'Etat ;

ARRETE

Article 1er. – Les fonctionnaires ci-après désignés sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal 1^{ère} classe au titre de l'année 2024 (15 possibilités) :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
	<u>Au 1er septembre 2024</u>	
1	BATTUT Aurélie	Université de Limoges
2	PEYROT Mickaël	Lycée Auguste Renoir - Limoges
3	CHASSAGNAUD Richard	Université de Limoges
4	BONNET Pierre	DSDEN 19
5	PATINAUD SAGE Florence	Université de Limoges
6	BRUNET Sabine	Lycée Georges Cabanis - Brive
7	LAJOIE Frédéric	Université de Limoges
8	EL HALOUI El Mostafa	Lycée d'Arsonval - Brive
9	VALLAT Nadège	Université de Limoges
10	DESNOELLE Valérie	Lycée Jean Baptiste Darnet – St Yrieix La Perche
11	BOUTIN Cyril	Université de Limoges
12	PAUVREHOMME Bruno	Lycée Georges Cabanis - Brive
13	EL MOUFAKKIR François	Université de Limoges
14	SABIK Anis	Lycée Georges Cabanis - Brive
15	PATAPY Odette	Université de Limoges

Article 2.- Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 30 mai 2024

Pour le Recteur et par délégation,
La responsable de la division des personnels
Administratifs et d'encadrement


Florence FANTHOU